

Aide aux **VACANCES ESTIVALES**



C'est quoi ?

Une aide d'un montant de 100 € forfaitaire par famille, permettant l'accompagnement des bénéficiaires en cas de non-affectation dans les villages vacances du catalogue CCAS et ainsi, pouvoir trouver une solution suivant les places disponibles dans le réseau CCAS ou à défaut, bénéficier d'une compensation financière forfaitaire. Cette aide est versée à partir du 15 juin si aucune solution n'a été trouvée.

Pour qui ?

Les ouvrants droit avec ou sans enfant, ayant fait une demande de vacances sur le réseau à tour de rôle et n'ayant pas pu être affectés dans un village proposé au catalogue CCAS.

Pourquoi c'est bien ?

Cette aide financière permet aux familles n'ayant pas trouvé de solution de séjours sur le réseau CCAS suite à leur non affectation, de pouvoir bénéficier d'une participation financière de la CMCAS.

Conditions d'attribution

Tous les ouvrants droit selon les conditions cumulatives suivantes :

- Avoir fait une demande de séjours à tour de rôle sur le réseau CCAS avec 6 choix différents selon les critères de dates, de types d'hébergement, de centres et ne pas avoir été affecté au tour initial.
- Avoir pris contact avec un(e) Technicien(ne) Conseil Promotion de la CMCAS afin de trouver des alternatives dans les places restantes disponibles, et qu'aucune alternative n'a pu être trouvée sur les places résiduelles. La démarche est à effectuer entre le 22 mars et le 15 mai.
- Pour les jeunes agents, avoir utilisé son « joker » lors d'une précédente demande.
- Déposer le formulaire de demande d'aide entre le 15 et le 30 mai auprès de sa CMCAS (date de réception faisant foi).

Cette aide financière est accordée dès la première nuitée. La période de référence de l'aide est du 1^{er} juillet au 31 août de l'année en cours.

En cas de présence de deux ouvrants droit (conjoint ou concubin) au sein du même foyer, une seule demande pourra être prise en compte.

Justificatifs à fournir

- Formulaire de demande de l'aide.
- Avis de non affectation
- Un RIB/IBAN.

Contact

La filière Conseil Promotion ou ASS de la CMCAS.

- Par téléphone : 09 70 81 88 14 (prix d'un appel local)
- Par mail : lshm.cmcas@asmeg.org